

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC161

présenté par

Mme Thomin, M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et Mme Rouaux

ARTICLE 2

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« L'État et les régions mettent en œuvre un programme national de promotion de la formation continue auprès des actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment en mobilisant le réseau « France services agriculture » créé par la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à mobiliser le réseau France services agriculture pour promouvoir la formation continue auprès des actifs agricoles.